

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 12 mai 2017

10^{ème} Commission

N° CP-2017-5-10-4

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION
FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)
AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE 2015-2016**

Résumé : Depuis plusieurs années, le Conseil départemental du Haut-Rhin optimise ses crédits d'insertion en faveur des bénéficiaires du rSa par la mobilisation du Fonds Social Européen (FSE), soit 800 000 € par an dans le cadre de la programmation 2014-2020. A ce titre, une première convention de subvention globale a été signée entre l'Etat, autorité de gestion FSE et le Département, organisme intermédiaire, portant sur les années 2015 à 2016, pour activer ces fonds.

La procédure nécessite la production d'un Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC), qui a été agréé par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) et qu'il convient d'annexer à la convention initiale.

Le présent rapport a pour objet l'approbation de l'avenant annexant le DSGC.
Ce rapport est sans impact financier.

Le statut d'Organisme Intermédiaire (OI) permet au Département de gérer directement des fonds FSE sous forme de subvention globale, pour un montant de 800 000 € par an. Ces fonds interviennent en contrepartie des crédits que la collectivité engage pour la mise en œuvre de sa politique d'insertion. Le FSE abonde ainsi, avantageusement, l'enveloppe départementale destinée au soutien des actions d'accompagnement socioprofessionnel et professionnel de bénéficiaires du rSa exclusivement, en conformité avec son champ de compétences.

Dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, une première convention de subvention globale, établie pour 2015-2016, a été signée le 16 octobre 2015 en vue de mobiliser les fonds européens alloués à notre collectivité. Cette mobilisation s'inscrit en déclinaison de procédures de gestion normées et d'un organigramme fonctionnel précisant les acteurs impliqués, leurs missions et leurs tâches. Ces processus sont précisés dans un « Descriptif du Système de Gestion et Contrôle » (DSGC).

Ce document vient compléter la convention de subvention globale, sous forme d'annexe. Par notification du 29 septembre 2016, le Préfet de région a informé le Département que sa proposition de DSGC a été validée par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC). Son officialisation doit faire l'objet d'un avenant pour être intégré à la convention de subvention globale.

L'avis de la 10^{ème} commission a été préalablement sollicité en date du 5 mai 2017.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention de subvention globale 2015-2016 au titre du programme national pour l'emploi et l'inclusion en métropole avec l'Etat, avenant joint en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à le signer,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN